

# Horaires de l'Administration municipale Lundi, mardi et jeudi de 10h00 à 11h45 et de 15h00 à 17h00

### **Nouveautés 2025**

#### **Déchets encombrants**

La municipalité de Reconvilier informe que la collecte des encombrants ne se fera plus sur les points jaunes dans votre rue, mais aura lieu deux fois par an, en mars et septembre, **sur la place Bellevue**. Les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se rendre sur place peuvent **contacter la police administrative au 032 482 73 86** pour réserver le passage des employés des travaux publics. Ces derniers viendront ramasser les encombrants devant votre domicile. Cette prestation sera facturée conformément au règlement des émoluments en vigueur.

Planification de la collecte 2025 sur la place Bellevue Le vendredi 7 mars de 13h30 à 18h00 et le samedi 8 mars de 08h30 à 11h00 Le vendredi 26 septembre de 13h30 à 18h00 et le samedi 27 septembre de 08h30 à 11h00

## Déchets plastiques ménagers Début 3 février 2025

Pour encourager la valorisation des déchets plastiques ménagers, une nouvelle solution de collecte coordonnée est mise en place au **point rouge** pendant les heures d'ouverture. Une benne est à disposition pour déposer les plastiques dans des sacs spécifiques « Bring Plastic Back » qui peuvent être achetés dans différentes tailles à plusieurs points de vente :

La boulangerie Hofmann, Grand-Rue 26 / au shop Avec, rte de Tavannes 44 / à l'administration communale, rte de Chaindon 9



#### **Conteneurs semi-enterrés**

Pour rappel et selon l'art. 9 al. 1 et 2 du Règlement sur les déchets et règlement tarifaire du 1<sup>er</sup> décembre 2017, si un conteneur est plein, la dépose des sacs taxés Celtor SA est interdite au pied dudit conteneur. La dépose devra se faire dans un autre conteneur. Les contrevenants seront passibles d'amende.

La Municipalité remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens pour leur compréhension et leur collaboration !